

PROCÈS VERBAL

des travaux de la grande commission nautique
tenue le 23 mai 2024 à l'antenne portuaire de Saint-Malo de la région Bretagne,
relative au projet de modernisation du terminal ferry du Naye du port de Saint-Malo.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques modifié par le décret n°2020-1193 du 29 septembre 2020 et suite à l'arrêté du 26 avril 2024 du président de la Région Bretagne, portant désignation des membres temporaires de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie, après une visite sur site, salle de l'antenne portuaire de Saint-Malo de la région Bretagne, 15 chaussée des Corsaires, 35400 Saint-Malo, le jeudi 23 mai 2024, pour émettre un avis sur le projet de modernisation du terminal ferry du Naye du port de Saint-Malo (35).

La commission était composée de :

M. Henri FOUQUES DUPARC, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef de 1 ^{ère} classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. Arnaud LE MENTEC, administrateur en chef de 2 ^{ème} classe des affaires maritimes, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de l'Ille-et-Vilaine, délégué à la mer et au littoral (DDTM 35)	Membre de droit

Membres temporaires titulaires présents :

M. Philippe PRIGENT	Représentant les compagnies maritimes
M. Frederick WAKEFIELD	Représentant les compagnies maritimes
Mme Jessica BRETON	Représentant les plaisanciers et les loisirs nautiques

Membres temporaires suppléants présents :

M. Charles BODIGUEL M. Michel FORTIN	Représentant le collège technique
M. Jean-Luc GRIFFON	Représentant les compagnies maritimes
M. Pierre HINGANT	Représentant les compagnies maritimes
M. John TACHET	Représentant les pêcheurs professionnels
M. Emmanuel FEIGE	Représentant les plaisanciers et les loisirs nautiques

Assistaient également à la réunion :

Mme l'A1AM Hélène LUCAS Mme Sandrine MARY	DDTM/DML 35
M. Pascal FLAUX M. Mickael LE BEON	Agents maritimes
M. Etienne LE NENAN	Capitainerie de Saint-Malo
M. Olivier CAPIAUX	EDEIS, concessionnaire du port de Saint-Malo
M. Guillaume PERRIN	9 ^{ème} adjoint, mairie de Saint-Malo
M. Anthony MATYNIA M. Philippe THIBAUD	Phares et Balises DIRM NAMO

M. Thomas GEILLE	Pilotage Saint-Malo
M. Gaëtan GUILLOUX	Port des Bas-Sablons
M. Stéphane PERRIN -SARZIER	Vice-président de la Région Bretagne
Mme Nadège PENNORS Mme Huy-san TANG M. Florian KOPP	Région Bretagne
M. Kévin GUEGUEN	Chargé d'études SCE MAC
Mme Violaine MERRIEN	Secrétaire générale CDPMEM 35
M. Philippe LAVENANT	SNBSM
M. Louis PENHOUET	UNAM35 -plaisance
M. Olivier RAIMBEAUX (par visioconférence) M. Jérémie BRIAND (par visioconférence) M. Erwann GABRIEL	Brittany Ferries

Le président remercie la région Bretagne et la DDTM 35 pour le soutien apporté à l'organisation de la réunion de la Grande commission nautique et l'ensemble des participants pour leur présence.

Le président rappelle que la GCN est réunie ce jour pour donner son avis sur le projet de modernisation du terminal ferry du Naye du port de Saint-Malo. Cet avis reste technique et porte exclusivement sur les aspects de sécurité de la navigation.

Monsieur Perrin-Sarzier, vice-président de la région Bretagne, rappelle le contexte du projet et l'avancée des démarches administratives en cours, l'objectif d'optimisation de l'emploi du terminal au profit des compagnies l'utilisant, notamment dans le cadre de l'arrivée d'un nouveau ferry, et le calendrier des travaux, en deux phases, de 2025 à 2027 puis à partir de 2030, la conduite des travaux étant organisée pour minimiser l'impact sur l'exploitation du port.

SYNTHESE DU DOSSIER

INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPÉRATION

La Région Bretagne est autorité portuaire du port de Saint-Malo depuis le 1^{er} janvier 2007. Elle a confié à la société EDEIS l'exploitation de la majorité du port et de ses différents équipements au 1^{er} janvier 2020 dont le terminal du Naye.

Ce terminal accueille d'une part des ferries rapides de type catamaran desservant les îles anglo-normandes, et d'autre part des ferries de type classique assurant une liaison maritime avec le Sud de l'Angleterre. Il comprend deux postes. Le poste 1 n'est plus utilisé actuellement en raison de sa dégradation et de son inadaptation aux navires en exploitation, et le poste 2 dont les accès doivent être améliorés.

Le terminal du Naye sépare l'avant-port, au Nord, de l'anse des Bas-Sablons, au Sud.

L'avant-port comprend notamment la cale de Dinan, la seule en usage à ce jour, des pontons pour les navettes à passagers et les tenders des paquebots et des zones de mouillage pour la pêche, les transports de passagers et la plaisance. Il comprend un chenal, dragué à 1 m sous le zéro des cartes, conduisant à l'anse de la Bourse et à la cale de Dinan, et le banc des Vaseux, zone de mouillage découvrant à marée basse. Il est protégé à l'Ouest par le môle des Noires.

L'anse des Bas-Sablons comprend un port de plaisance de près de 1 200 places, protégé à l'Ouest par une digue en enrochement. Son accès est marqué par un seuil limitant la navigation à marée basse.

Le terminal du Naye est situé immédiatement au Sud du chenal d'accès à l'écluse du Naye menant aux bassins du port. Ce chenal est actuellement dragué à 4 m sous le zéro des cartes. Afin de faciliter l'entrée dans l'écluse, celle-ci comprend deux jetées d'embeckage.

Les chenaux sont soumis à engraissement dans la durée.

L'objectif principal du projet vise à améliorer et sécuriser les modalités d'exploitation du terminal pour les trafics ferries. Il permettra notamment un accès facilité des ferries au terminal en période de grandes marées. Cependant, le nombre de rotations de ces ferries restera inchangé par rapport au rythme actuel. Il n'est donc pas prévu d'augmentation du trafic maritime associé à ce projet.

Enfin, le projet concerne uniquement les trafics ferries et en aucun cas les trafics de bateaux de croisière qui restent au mouillage pour les plus gros ou qui entrent dans les bassins pour les autres.

En complément des travaux relatifs à l'exploitation du terminal du Naye, il est prévu la reconstruction des jetées d'embeckage et le dragage de l'avant-port.

PRESENTATION DU PROJET

M. Guéguen, chargé d'études sur ce projet, présente les travaux envisagés. Il rappelle que ces travaux sont prévus en deux phases afin d'étaler leur financement. Ils visent à l'amélioration des accès nautiques et à l'adaptation des infrastructures pour une plus grande sécurité d'exploitation. En effet, la bathymétrie actuelle limite la durée d'exploitation du port et les infrastructures visées par les travaux sont vétustes et inadaptées aux besoins actuels du port. Le trafic n'étant pas prévu d'évoluer, il n'y aura pas de changement significatif sur la gestion du trafic dans la zone du terminal.

Le dimensionnement des zones à draguer se base sur un bateau de taille comparable à celle du futur ferry *Saint-Malo* prévu de desservir prochainement le port.

La phase 1 comprend :

- des travaux par dragage et déroctage pour l'approfondissement et l'élargissement de la zone d'évitage et des accès au terminal et au port pour atteindre la cote de 4,5 m (sous le zéro des cartes marines), ainsi que dans l'avant-port, dans le chenal conduisant à l'anse de la Bourse et la cale de Dinan, à la cote de 2,0 m (sous le zéro des cartes) ;
- les travaux de démolition et de reconstruction des jetées d'embeckage de l'écluse du Naye avec remplacement des constructions actuelles cintrées par des caissons poids en béton armé formant des embeckages continus et droits, des ouvrages dits « closoirs » venant faire la jonction entre les caissons et les ouvrages avoisinants ;
- des travaux de confortement de la jetée sud du terminal par remblai de la partie arrière de la jetée d'embeckage sud, venant « noyer » la jetée dans le futur terre-plein ;
- des travaux à terre (nouvelle gare maritime, aménagement des terre-pleins, ...)

- la déconstruction de la rampe roulière du poste 1 (parties fixe et mobile), en prévision de la phase 2.

La phase 1 est planifiée de 2025 à 2028.

Elle commencera en début d'année 2025 par les travaux de dragage (environ 4 mois, en début d'année pour les accès et la zone d'évitage, en fin d'année pour l'avant-port). L'organisation des travaux de dragage a été vue avec les acteurs portuaires en comité technique pour limiter leur impact sur le trafic. Les travaux de dragage dans l'avant-port impliqueront le déplacement des mouillages situés dans la zone de travaux. Un trafic supplémentaire des chalands chargés en sédiments est prévu au niveau de l'écluse. Par ailleurs, l'écluse fera aussi l'objet d'un dragage.

Les travaux sur les jetées d'embeckage sont programmés sur 26 mois environ, de 2025 à 2028. Les caissons pour les embeckage seront coulés en forme de radoub. Ils seront remorqués en flottaison sur place. Leur déplacement impliquera l'indisponibilité temporaire de l'écluse au trafic maritime et le blocage correspondant du trafic routier. Les travaux sur les jetées d'embeckage seront interrompus pendant 1 mois en novembre 2026 à l'occasion du départ de la « Route du Rhum ». Les travaux ne concerneront qu'une jetée à la fois.

En parallèle des travaux maritimes, les travaux seront conduits à terre (gare maritime, terre-pleins...).

Dans le but de limiter les risques d'échouage sur le banc des Vaseux, le projet inclut la mise en place de deux balises bâbord pour marquer la limite sud de celui-ci.

La construction des jetées d'embeckage en caissons pleins ne modifie que marginalement les conditions de mer. La planification des travaux minimisera l'impact sur l'exploitation du port, que ce soit pour l'accès à l'écluse et à l'anse de la Bourse ou les escales de ferries.

Les travaux de dragage seront réalisés à marée basse, à partir d'une barge équipée d'une pelle et les sédiments seront évacués par chalands. Des postes de repli ont été définis, au Sud du poste 2 ou dans l'avant-port.

La communication vers les usagers et les autorités maritimes en phase chantier est une action bien identifiée.

La phase 2 comprendra la remise en exploitation du poste 1 avec dragage de la souille, reconstruction du quai et installation d'une nouvelle passerelle. Elle est programmée de 2030 à 2031. Elle n'est pas incluse dans le périmètre de la présente Grande commission nautique.

SYNTHESE DES DEBATS

Des échanges tenus à l'issue de la présentation du projet, il ressort :

- que le balisage proposé avec 2 espars « bâbord » pour marquer la limite sud du banc des Vaseux n'est pas nécessaire et constituerait plutôt une gêne ;
- le besoin de définir et communiquer les mouillages à déplacer lors des travaux de dragage dans l'avant-port ;
- l'identification des postes d'attente des deux futurs remorqueurs dont les tirants d'eau seront de 4,5 m ;
- l'envasement du poste d'avitaillement à proximité du ponton de la Bourse et le souhait de sa prise en compte dans le plan de dragage ;
- la nécessité d'affiner au mieux la période de dragage de l'avant-port en regard du besoin des pêcheurs d'accéder à la cale de Dinan, en l'absence d'identification de solutions de repli ;
- que l'utilisation des propulseurs d'étrave des ferries pourrait avoir un impact sur la plateforme et les chalands dédiés au dragage lorsqu'ils seront stationnés au Sud du poste 2, et d'envisager le cas échéant l'utilisation du poste 1 en l'absence de ferry ;
- que la manœuvre du futur ferry pourrait nécessiter d'adapter l'actuel alignement de garde pour matérialiser la limite sud de la zone d'évitage agrandie, et l'étude de sa mise en place le moment venu en cohérence avec le balisage existant et les pratiques des pilotes ;
- que l'accès au port des Sablons sera partiellement restreint par le chantier de dragage mais jamais fermé ;

TOUR DE TABLE

Lors du tour de table, les éléments suivants sont évoqués ou rappelés :

- le balisage additionnel proposé au Sud du banc des Vaseux n'est pas souhaitable ;
- l'identification des mouillages qui seront à déplacer pour les opérations de dragage dans l'avant-port ;
- la planification des travaux de dragage dans l'avant-port en regard des besoins des pêcheurs ;
- il n'apparaît pas nécessaire de mettre en place un balisage des zones de chantier qui viendrait contraindre inutilement les espaces de navigation ;

- le plafond de dragage dans l'avant-port est actuellement de 1 m sous le zéro des cartes ;
- le dragage des abords du poste d'avitaillement dans l'avant-port ;
- la définition de la procédure d'accueil des Ultims lors de la « Route du Rhum 2026 » par rapport aux travaux en cours sur les jetées d'embeckage, en privilégiant le positionnement d'un ponton côté sud ;
- l'obligation de communiquer au Shom les évolutions apportées à l'environnement portuaire pour la mise à jour de la documentation nautique et l'information des marins ;
- le calendrier des travaux, à savoir la phase 1 de 2025 à 2028 et la phase 2 de 2030 à 2031.

Le président remercie l'ensemble des personnes pour leur participation active et les propositions constructives formulées au cours de la réunion.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le jeudi 23 mai 2024 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet de modernisation du terminal ferry du Naye du port de Saint-Malo, tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité avec les recommandations suivantes :

- **En phase de travaux :**
 - Diffuser aux navigateurs via les capitaineries et les représentants des usagers du port, l'information nautique concernant les différentes périodes de travaux, leur phasage respectif ainsi que les conditions d'accès au port, dès le début des travaux ;
 - Affiner le calendrier des travaux de dragage avec les usagers de la cale de Dinan (pêche, plaisance, compagnies maritimes) ;
- **En phase d'exploitation :**
 - Prendre en compte l'augmentation du tirant d'eau des nouveaux remorqueurs pour ménager une capacité d'intervention à marée basse ;
- **Recommandations spécifiques :**
 - Evaluer les conséquences du dragage sur la tenue des postes de mouillage du banc des Vaseux ;
 - Organiser une commission nautique locale (CNL) avant le début des travaux pour présentation des moyens en jeu et du planning détaillé ;
 - Etudier une alternative à la cale de la Bourse (désaffectée) pour accroître la sécurité d'exploitation de la cale de Dinan et dans l'avant-port ;

La grande commission nautique émet un avis défavorable à la mise en place de deux espars « bâbords » supplémentaires dans l'avant-port tel que proposé par le projet ;

- **Mesures géophysiques :** en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;
- **Information nautique :** pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port, réglementation ...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).

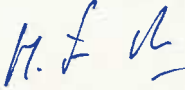
Paraphes :

OP FM ALN
JB P.P J.T CB

Signature des membres

Le président

M. Henri FOUQUES DUPARC



Le secrétaire

M. Olivier PARVILLERS



Les membres

M. Charles BODIGUEL



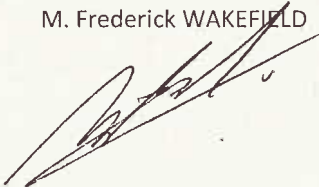
M. Philippe PRIGENT



M. Arnaud LE MENTEC



M. Frederick WAKEFIELD



M. John TACHET








Mme Jessica BRETON-DEBAUVE










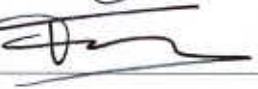
Paraphes :



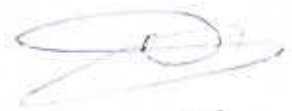
Feuille de présence de la Grande commission nautique du jeudi 23 mai 2024
concernant le projet de modernisation du terminal du Naye de Saint-Malo (35).

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le CV Henri FOUQUES DUPARC, président de la GCN	henri.fouques_duparc@intradef.gouv.fr	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	olivier.parvillers@shom.fr	
DDTM/DML 35	M. l'AC2AM Arnaud LE MENTEC	arnaud.le-mentec@ille-et-vilaine.gouv.fr	<p>Excusé</p>  
	Mme l'A1AM Célia AMITRANO	celia.amitrano@ille-et-vilaine.gouv.fr	
	Mme l'A1AM Hélène LUCAS	helene.lucas@ille-et-vilaine.gouv.fr	
	Mme Sandrine MARY	sandrine.mary@ille-et-vilaine.gouv.fr	
Représentant le collège technique	M. Julien BOURBON	presidentpilote.sm@orange.fr	<p>Excusé</p>  
	M. Charles BODIGUEL	charles.bodiguel@saintmalo-cancale.port.bzh	
	M. Michel FORTIN	michel.fortin@saintmalo-cancale.port.bzh	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentant les compagnies maritimes	M. Philippe PRIGENT M. Erwan LE BOURDONNEC M. Jean-Luc GRIFFON	Philippe.Prigent@brittany-ferries.fr Commandant.Pont-Aven@brittany-ferries.fr jean-luc.griffon@compagniecorsaire.com	
Représentant les compagnies maritimes	M. Frederick WAKEFIELD M. Pierre HINGANT M. Jacques CHEVALIER	fwakefield@morvanvoyages.com pierre.hingant@hotmail.com jacques.chevalier.cmd@gmail.com	
Représentant les pêcheurs professionnels	M. Philippe ORVEILLON M. John TACHET M. Patrick LE NOËL	porveillon@bretagne-peches.org john.tachet@gmail.com patricklenoel35120@gmail.com	(ex cog) 
Représentant les plaisanciers et les loisirs nautiques	Mme Jessica BRETON M. Xavier ETRAVES LAVENANT M. Emmanuel FEIGE Philippe	breton.debauve@gmail.com xavier.etraves@gmail.com ; Philippe Lavenant @yare.com efeige35@gmail.com	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Agents maritimes	M. Pascal FLAUX	p.flaux@amm-mk.com	
	M. Mickael LE BEON	Mikael.LeBeon@roullier.com	
Capitainerie de Saint-Malo	M. Etienne LE NENAN	etienne.le-nenan@finistere.gouv.fr	
Compagnie des pêches	M. Florian SOISSON	florian.soisson@cdpstmalo.com	Excusé
Cotre corsaire Le Renard – Bretagne Marine Croisière	M. Wilfrid PROVOST	saintmalo@etoile-marine.com	
EDEIS, concessionnaire du port de Saint-Malo	M. Olivier CAPIAUX	olivier.capiaux@saintmalo-cancale.port.bzh	
Gendarmerie Maritime	M. Alain WIEMANN	alain.wiemann@gendarmerie.defense.gouv.fr	Excusé
Mairie de Saint-Malo	M. Gilles LURTON, maire de Saint-Malo M. Virgil CRANCE, 1 ^{er} adjoint <i>Guillaume PERRIN 2^e adjoint</i>	secretaire-maire@saint-malo.fr	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Phares et Balises	M. Anthony MATYNIA	anthony.matynia@developpement-durable.gouv.fr	
DIRM NAMO	M. Philippe THIBAUD	philippe.thibault@developpement-durable.gouv.fr	
Pilotage Saint-Malo	M. Thomas GEILLE	pilotes.sm@orange.fr	
Police aux frontières	Mme Céline COLAS	celine.colas@interieur.gouv.fr	
Port des Bas-Sablons	M. Gaëtan GUILLOUX	Gaetan.guilloux@bretagne.plaisance.bzh	
Région Bretagne	M. Stéphane PERRIN ^{SARZIER} SARZIER (VP) Mme Nadège PENNORS Mme Huy-san TANG M. Florian KOPP	stephane.perrin-sarzier@bretagne.bzh nadège.pennors@bretagne.bzh HUY-SAN.TANG@bretagne.bzh florian.kopp@bretagne.bzh	   
SNSM	M. Eric VERRIERE	president.ST-MALO@snsn.org	
Société Captain'Taxi	Mme Sylvie CASSAGNAU	contact@captain-taxi.fr	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
UNAM35 -plaisance	M. Louis PENHOUE	penhouet_l@yahoo.fr	
Brittany Ferries	M. Olivier RAIMBEAUX	olivier.raimbeaux@brittany-ferries.fr	en visio
	M. Jérémie BRIAND	jeremie.briand@brittany-ferries.fr	en visio
CDPMEM 35	MERRIEN Violaine Secrétaire Générale	vmerrien@bretagne-peches.org	
Brittany Ferries	GABRIEL Erwann	Erwann.Gabriel@brittany-ferries.fr	
SCE MAE	GUEGVEN Kevin	Kevin.guegven@sce.fr	